



LE GROUPE LA POSTE

RAPPORT D'AUDIT

DEFINITIF

Nom et coordonnées de l'association

Association des Donneurs de sang bénévoles de la Poste et d'Orange de la Haute Garonne

Tél : 06 86 01 40 49

Adresse : 44 Chemin du Duroux

31500 TOULOUSE

Mail : donsanglaposteorange31@orange.fr

SIRET : 828 254 037 00017

Noms et coordonnées des auditeurs :

Daniel TREMBLAIS, DNAS Limoges, tél : 05 55 71 93 06

daniel.tremblais@laposte.fr

Valérie DESBIENS, DNAS Nord-Ouest, tél : 03 20 10 17 32

valerie.desbiens@laposte.fr

Dates de déroulement de l'audit :

21 et 22 Août 2018

Sommaire

PREAMBULE	3
1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION.....	3
2. PERSONNES RENCONTREES PENDANT L'AUDIT ET FONCTIONS.....	3
3. DATES D'INTERVENTION	3
I. SYNTHESE DE L'AUDIT	4
1. SYNTHESE DE L'AUDIT	4
1.2. SYNTHESE DES POINTS FORTS DE L'ASSOCIATION.....	4
1.3. SYNTHESE DES ZONES DE RISQUE ET PRECONISATIONS	4
II. DESCRIPTION DETAILLEE DE LA DEMARCHE D'AUDIT.....	11
1. GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION.....	11
2. MISSIONS ET OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION	13
3. CONVENTION OBJECTIFS MOYENS	15
4. EMPLOI DE LA SUBVENTION.....	16
5. RH ET BENEVOLAT	117
6. DIAGNOSTIC FINANCIER.....	18
7. CONTROLE INTERNE	21
8. OBLIGATIONS COMPTABLES ET FISCALES	23
9. COMMUNICATION	24
10. RESPONSABILITES	26
<u>11. CONCLUSION</u>	26

PREAMBULE

1. Rappel des objectifs de la mission

- S'assurer de la réalisation des objectifs définis dans la COM (Convention Objectifs Moyens)
- Diagnostiquer la gouvernance de l'association
- Valider la réalisation des obligations réglementaires de l'association
- Analyser la performance des processus de gestion de l'activité
- Valider la qualité des réalisations en termes de communication et de retombées des actions
- Réaliser un diagnostic financier de l'association
- Cartographier les risques

2. Personnes rencontrées pendant l'audit et fonctions

- Gérard Laporte Président
- Jacques Dupuy Vice-Président
- Nicole Goupil Trésorière
- Jacques Delpech Secrétaire

3. Dates d'intervention

L'audit s'est déroulé sur 2 jours,

Mardi 21 Août à 9h00 au Mercredi 22 Août 2018 à 17h00.

Il est à noter que les personnes présentes se sont montrés d'une totale disponibilité durant cet audit.

I. SYNTHÈSE DE L'AUDIT

1. Synthèse de l'audit

Cartographie des risques

Grille d'autocontrôle

Association : Association des donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange de la

Adresse géographique : 44 chemin du duroux

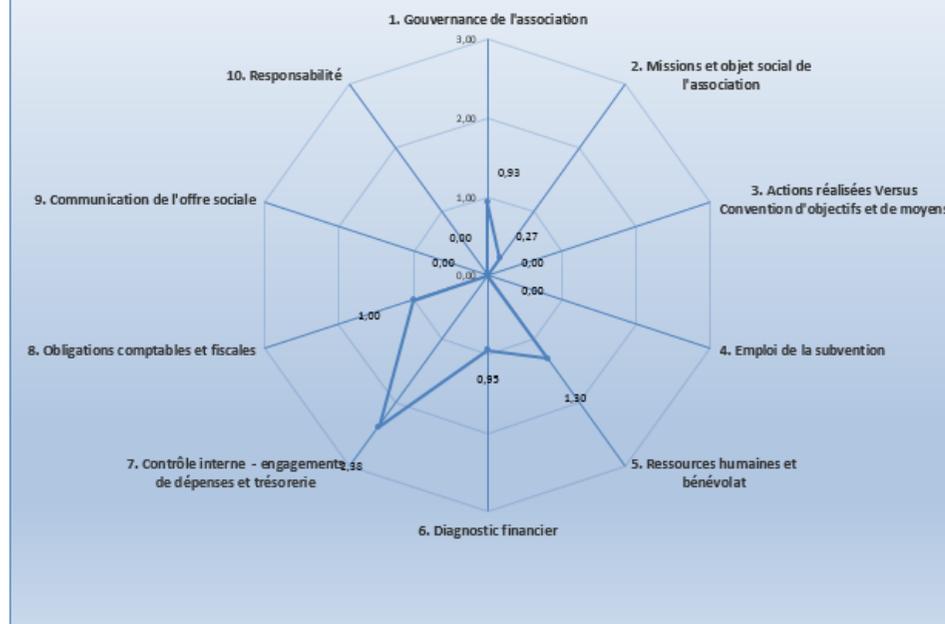
Adresse postale : 31500 TOULOUSE

Téléphone : 06 86 0140 49

Adresse mail :

Thématiques analysées	Niveau de risque <i>(sur 5)</i>
1. Gouvernance de l'association	0,93
2. Missions et objet social de l'association	0,27
3. Actions réalisées Versus Convention d'objectifs et de moyens	0,00
4. Emploi de la subvention	0,00
5. Ressources humaines et bénévolat	1,30
6. Diagnostic financier	0,95
7. Contrôle interne - engagements de dépenses et trésorerie	2,38
8. Obligations comptables et fiscales	1,00
9. Communication de l'offre sociale	0,00
10. Responsabilité	0,00
Total	0,68

Synthèse



Risque faible [0 à 1,50]



Risque significatif [2,50 à 3,50]



Risque limité [1,50 à 2,50]



Risque élevé [3,50 à 5,00]

Il est à rappeler que notre intervention ne constitue pas un audit au sens des Normes d'exercice Professionnel répondant aux homologations françaises mais se limite en une analyse au travers d'outils et procédures internes à la Poste qui permette, non seulement de cerner les problématiques et d'un évaluer les risques associés, mais également de valoriser les points fort de l'association.

Notre démarche s'inscrit dans les règles de confidentialité et de protections des informations données et reçues telles que définies par la DNAS.

Pour mener à bien notre mission, notre analyse s'est appuyée sur différents documents fournis par l'association préalablement à notre intervention ou a posteriori. De même, certains éléments d'appréciation ont été consultés sur place à défaut d'être édités ou par souci de simplification.

Domaine	Recommandation n° 1	Risque
Gouvernance	Juridique associatif	Faible
Constat	Pas d'état récapitulatif des modifications liés aux statuts	
Recommandation		
Elevée		La mise à jour des statuts est faite régulièrement par le président depuis quelques années, il est important de faire un registre avec les changements qui touchent aux statuts afin d'avoir un état précis des évènements liés à l'association.
Moyenne		
Faible	x	
Objectif à atteindre	Suivre les modifications statutaires	
Moyens	Création d'un fichier pour la mise à jour	
Échéances	Fin d'exercice 2018	

Réponse de
L'association

Après les deux jours d'audit, nous avons créé rétroactivement la fiche détaillée complète des 20 dernières années des changements et modifications des statuts de l'association, en reprenant également les grandes dates et modifications importantes depuis la création de l'association.

Association n° 04970

Date de déclaration : 18 juin 1956

J.O N° 146 du 24 juin 1956, page 5812

Identification RNA W313001435

Identifiant SIRET 828 254 037 000017

(APE 9499Z depuis le 18/06/1956)

Domaine	Recommandation n° 2	Risque
Missions et objet social	Offre de Prestation	Moyen
Constat	Difficulté de rencontrer et de recruter les donneurs	
Recommandation	L'Association ne possède pas ou peu de correspondants dans les entités de la Poste. il est souhaitable de continuer et renforcer le lien entre le relais local naturel de l'entreprise (DNAS) et l'association. Par ailleurs il est recommandé de définir un référent communication au sein de l'association chargé d'assurer ce lien.	
Elevée		
Moyenne		
Faible	x	
Objectif à atteindre	Pouvoir maintenir et organiser des nouvelles collectes de sang,	
Moyens	Mise en relation, contact avec les établissements la Poste, échange, référent communication	
Échéances	Dès que possible pour préparer 2019	

Réponse de
L'association

Tâche assurée principalement par le président, secondé pour La Poste par la trésorière adjointe, seule membre du Bureau encore en position d'activité !

Nous espérons (et souhaitons) que quelques "jeunes" actifs arrivent enfin à nous rejoindre, et à prendre quelques responsabilités au sein de notre association...

Domaine	Recommandation n° 3	Risque	
Obligation Comptables et Fiscales	Compte de Charges	Moyen	
Constat	Distinguer les frais de collation lors des dons dans le compte 618500		
Recommandation	Nous préconisons la création d'un nouveau compte de charge pour distinguer les frais de collation engagés lors des dons des autres frais de colloque et de réception.		
Elevée			
Moyenne			x
Faible			
Objectif à atteindre	Etre en capacité d'analyser rapidement le « coût » d'une collation pour l'association.		
Moyens	CA et Trésorière		
Échéances	Exercice 2019		

Tous les ans pour notre rapport d'activité nous différencions manuellement (et affichons) les dépenses strictes des frais des collation (en ventilant la ligne comptable de l'application CIEL- § 618500 Ciel)

**Réponse de
L'association**

Exemple pour 2017 : Le total des paiements en 2017 de la restauration et des collations "améliorées" pour les collectes a été de **6 279.52 €** (§ 618500 Ciel) ; l'EFS nous ayant reversé une participation de **1 630.00 €** (§ 758400 Ciel).

Pour 2019 nous éclaterons le compte pour pouvoir séparer automatiquement les dépenses liées aux collations des collectes

Domaine	Recommandation n° 4	Risque	
Contrôle Interne	Banque	Moyen	
Constat	Pas de procédure écrite sur le contrôle interne.		
Recommandation	Etablir une procédure écrite en stipulant le rôle de chacun (Président, Trésorière secrétaire et vérificateurs des comptes) sur la vérification des écritures comptables, le rapprochement bancaire et la signature des règlements.		
Elevée			
Moyenne			X
Faible			
Objectif à atteindre	Valider par écrit les contrôles que le bureau et le CA pratiquent au quotidien		
Moyens	CA		
Échéances	Dès que possible		

Les tâches sont bien réparties entre les 4 personnes qui sont concernées par la comptabilité.

Toutes les décisions sont prises en concertation par l'équipe des membres du Bureau (9 personnes) – et validées à chaque CA.

Et pour le quotidien :

Le président qui valide l'autorisation de dépense

La trésorière, aidée par le Secrétaire, qui assure la conformité, l'exécution et le suivi des dépenses.

Par le vice président (et ancien président) qui vérifie régulièrement notre comptabilité et sa conformité avec toutes les pièces justificatives.

**Réponse de
L'association**

Courant 2019 nous allons rédiger une fiche (avec l'aide de notre Union Nationale) et ferons le nécessaire pour valider régulièrement par écrit (au minimum pour chaque CA) les écritures comptables, le rapprochement bancaire et les signatures des règlements

Domaine	Recommandation n° 5	Risque	
Contrôle Interne	Achat	Moyen	
Constat	Pas de « gestion de stocks » des timbres postaux achetés à l'Union qui représentent une valeur fiduciaire.		
Recommandation	Suivre les stocks des timbres.		
Elevée			
Moyenne			x
Faible			
Objectif à atteindre	Connaître la valeur et le nombre de timbres en stock.		
Moyens	Création d'un fichier de suivi.		
Échéances	Dès que possible		

Réponse de
L'association

Les timbres achetées (pratiquement presque en totalité) : sont des timbres spécifiques du don de sang ; ils sont utilisés à 10 % pour l'affranchissement de notre courrier, les 90 % restants de ces timbres sont des articles de communication et d'information qui sont offerts aux personnalités, à des donateurs remarquables (premiers dons, dons fréquents et réguliers, jeunes, ...) à des salariés et cadres des 2 entreprises, aux personnes qui participent à l'aide et à la communication pour le don de soi, etc ...

Ces blocs de timbres (voir scan en annexe) informent sur le don de sang, le don de plasma, le don de plaquette, mais également sur nos 2 entreprises : Les groupes La Poste et Orange et sur l'Union Nationale du don du sang La Poste Orange.

Suite à l'audit nous avons décidé de suivre comptablement le stock de nos timbres (qui représente une valeur fiduciaire non négligeable), et de faire apparaître la valeur de ce stock dans notre comptabilité.

Nous ferons (et afficherons) un état de ce stock mensuel mais nous ne ferons pas une ventilation quotidienne et personnalisée des sorties de chaque planche de 4 timbres (4 x 0,95 € soit 3,80 €) ou de timbres individualisés (par 1, par 5 ou par 10 pour lettre verte et lettre prioritaire).

II. DESCRIPTION DETAILLEE DE LA DEMARCHE D'AUDIT

1. Gouvernance de l'association

1.1. Travaux réalisés



StatutsAG2016.pdf



AG2018.pdf



Recepisse_MD.pdf

L'association a été fondée en 18 juin 1956, la date de sa publication en préfecture étant le 24 juin 1956, elle est affiliée à l'Union Nationale des Donneurs de Sang dont l'appellation simplifiée est "Don du sang La Poste-Orange".

L'Association Départementale des Donneurs de Sang bénévoles de la Poste et d'Orange de la Haute Garonne est une association d'entreprise régie par la loi 1901 ayant pour but de sensibiliser au don de soi : don de sang, de plaquettes, don de moelle osseuse au sein des entités La Poste et Orange.

L'Association Départementale des Donneurs de sang de La Poste et d'Orange à Toulouse est constituée de 23 membres au conseil d'administration et d'un bureau de 9 membres tous issus du Conseil d'administration. Les membres du CA sont élus pour 2 ans renouvelables par moitié tous les ans (selon les statuts).

L'image et l'identité de l'association sont identifiées par un logo national mais personnalisées avec le nom de l'association locale.

Il n'y a pas de cotisation, chaque personne ayant donné son sang au moins une fois est considérée « adhérent et peut donc participer à l'Assemblée Générale Elargie ».

1.2. Points forts identifiés

L'Assemblée Générale est simplifiée, c'est un CA élargi qui fait office d'Assemblée Générale.

L'association tient une Assemblée Générale (annuellement et dans les délais).

Les membres sont informés de l'AG, pour les membres principaux par Mail, pour l'ensemble des donateurs sur le site internet de l'association.

Les comptes annuels, le budget et les projets sont présentés et votés à l'AG.

Le Bureau et le Comité de Direction se réunissent très régulièrement (4 fois par an alors que les statuts prévoient au moins une réunion par an) pour évoquer le budget, les dépenses.

Cette réunion est utile pour redéfinir l'organisation des collectes. Le compte rendu est réalisé à chaque réunion.

Les distinctions honorifiques sont de la compétence du bureau, la remise d'une médaille ou d'un diplôme valorise le donneur ou le bénévole.

1.3. Constats et axes d'amélioration

Le budget des dépenses n'est pas prévu, les comptes sont suivis très régulièrement avec la notification dans « brouillard » mais il n'y a pas de budget prévisionnel de dépenses.

L'Association éprouve de la difficulté à rajeunir l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Les membres du CA réalisent généralement leur mandat pour la durée complète et sont impliqués dans la gouvernance de l'association. Cependant il existe très peu de renouvellement des bénévoles et les membres du CA sont en majorité tous retraités.

Les modifications et la mise à jour auprès de la préfecture est faite régulièrement, par le président, l'archivage des documents est au siège social, toutefois un registre qui reprend l'historique des modifications est nécessaire.

2. Missions et objet social de l'association

2.1. Travaux réalisés

Les statuts et son règlement intérieur ont pu être analysés préalablement à l'entretien.

L'association se conforme entièrement aux statuts et règlements établis.

Objet de l'association :

- Promouvoir le don de soi : promouvoir le don de sang, le don de moelle osseuse, et le don de plaquettes
- L'organisation de manifestations au sein des entités de la poste pour promouvoir l'association
- L'organisation de la collecte avec L' EFS
- Participer aux journées de la Greffe et du don du sang

Les valeurs de l'association sont multiples, avant tout :

- la solidarité dans un cadre éthique,
- L'anonymat
- Le volontariat
- Le non-profit
- Le bénévolat

2.2. Points forts identifiés

L'association fait un suivi efficace sur les nombres de donneurs tant sur les donneurs Poste que les donneurs d'Orange, elle suit également avec précision les donneurs venant de l'extérieur.

Une bonne synergie avec les associations AFEH, UNASS, ANR, les communications des lieux de collectes sont communiquées aux associations pour passer l'information auprès de leurs propres adhérents.

L'association est sensible au respect de l'environnement, l'acte de donner son sang est en lien avec des risques sanitaires et des risques de contagions, l'E.F.S organise bien entendu une destruction des déchets spéciaux.

2.3. Constats et axes d'amélioration

L'association dépend de l'E.F.S, qui décide ou non de faire des réductions horaires sur les lieux de collectes, il faut que pour eux la collecte soit rentable, (déplacement d'un camion, infirmières médecins, secrétaire, et chauffeur).

L'implication de l'équipe dans la communication ne permet pas toujours d'avoir un nombre nécessaire de donateurs. Un axe d'amélioration pourrait être de travailler en concertation avec l'équipe de la DNAS de Bordeaux, pour pouvoir participer à des forums sur les différents sites de la Poste, rencontrer les postiers et ainsi promouvoir le Don de Soi.

3. Convention objectifs moyens

3.1. Travaux réalisés



conventions2017.p
df

L'Association Départementale des Donneurs de Sang bénévoles de la Poste et d'Orange de la Haute Garonne ne signe aucune convention avec la Poste. Les moyens accordés par l'entreprise sont alloués au niveau national à l'Union des donneurs de sang par la Direction Nationale des activités sociales de la Poste et font l'objet d'une contractualisation sous la forme d'une Convention Objectifs-Moyens

L'Union reverse une contrepartie à l'association départementale des donneurs de sang en signature conjointe entre le président de l'Association de Toulouse et le président de l'Union.

Les 4 objectifs fixés par l'Union sont :

- La valorisation de l'image de l'Union et de La Poste,
- L'élaboration d'un compte rendu d'activité
- La présentation des documents comptables de fin d'exercice
- La dévolution des fonds

Il n'y a pas d'objectif fixé en nombre de donneurs, ni en nombre de collectes, ils portent

3.2. Points forts identifiés

L'association a eu connaissance par la DNAS de Toulouse du dispositif de la grille d'autocontrôle, en a d'ailleurs fourni une complétée aux auditeurs.

3.3. Constats et axes d'amélioration

L'association n'a pas de connaissance des objectifs fixés lors de la signature de la Convention d'objectifs-moyens par l'Union, c'est l'Union qui fixe les objectifs à l'Association.

4. Emploi de la subvention

4.1. Travaux réalisés

Le montant des subventions est conforme à la convention signée entre l'association et l'Union des donneurs de sang.

En 2017, les dépenses engagées grâce à la subvention de fonctionnement d'un montant de 11 000 € (7 000 € de la Poste et 4 000 € d'ORANGE) servent à récompenser les donneurs Postiers et Télécommunicants avec la distribution de goodies lors des collectes et à promouvoir le don de sang, de plasma et de plaquettes, mais également le don d'organes et le don de moelle osseuse au sein de La Poste et d'Orange.

Les subventions rentrent aussi dans le cadre de la collation offerte aux donneurs et une subvention exceptionnelle est accordée pour la participation au congrès national de l'Union qui se déroule tous les deux ans.

Une hausse significative des frais généraux est à signaler entre 2016 et 2017 (voir diagnostic financier).

4.2. Points forts identifiés

- L'Union vérifie les comptes et verse la subvention en fonction de la trésorerie et de l'activité de l'association dans le domaine de la communication et des dons.
- Les subventions octroyées par l'Union sont destinées aux postiers et Télécommunicants par le biais d'actions menées à leur intention en interne.

4.3. Constats et axes d'amélioration

5. RH et bénévolat

5.1. Travaux réalisés

1) ASA

L'association ne possède pas de salariés mais elle bénéficie de jours d'ASA (14 jours en 2017). Il n'existe pas de fiche de poste mais leur présence et leurs horaires sont contrôlés par le président lors des collectes. Le repas de collation est proposé aux agents en ASA.

2) BENEVOLAT

La valorisation des heures de bénévolats par activité est notifiée sur un document présenté aux auditeurs mais il ne fait pas état du nombre d'heures effectuées par chaque bénévole. Les 1520 heures de bénévolats sont réalisées pour l'essentiel par les membres actifs du CA.



Bénévolat31.pdf

Un repas est organisé à chaque CA ainsi qu'aux réunions de secteur et au congrès national de l'Union. Le CA, Les réunions de secteurs, et le congrès national de l'Union sont proposés aux bénévoles pour les valoriser, les remercier et les fidéliser. A noter que l'invitation de la liste de bénévoles au congrès national de l'Union est votée en CA.

-Des demandes d'attribution dans l'ordre du mérite de sang à la Fédération Française des Donneurs de Sang bénévoles (FFDSB) sont régulièrement demandées par l'association et il est à noter, qu'en 2017, 2 responsables ont été promus et 2 ont été nommés.

-Des formations de secrétaire, de comptabilité, de président ainsi que des formations sur le don d'organe et de moelle osseuse sont organisées par l'Union et proposées aux bénévoles.

-Les bénévoles disposent d'une couverture accident du travail par l'intermédiaire d'une assurance et l'attestation a été présentée aux auditeurs.

-L'association ne délivre pas de reçus fiscaux d'abandon de frais.

-Le nombre de bénévoles est stable mais de l'avis même du CA, il existe très peu de renouvellement et malheureusement pas de jeunes et de moins en moins d'actifs.

5.2. Points forts identifiés

La valorisation des bénévoles.

5.3. Constats et axes d'amélioration

-Les auditeurs proposent d'élaborer une fiche de poste pour les fonctions comme trésorier et secrétaire afin de définir les tâches de chacun.

-L'association ne propose pas de Cerfa d'abandon de frais et les auditeurs leur communiquent le processus comptable ainsi que les documents.

6. Diagnostic financier

6.1. Travaux réalisés

Les auditeurs procèdent à une analyse du compte de résultat sur les 3 derniers exercices.

En préambule, il est à souligner que la comptabilité est tenue d'une façon très rigoureuse et que les pièces comptables demandées ont été présentés très rapidement aux auditeurs.

1) Analyse du compte d'exploitation



analyse compte
exploitation dong d

- Produits

L'activité de l'association ne génère pas de recettes d'exploitation au sens propre du terme. Le seul produit dans le compte d'exploitation, hors dons et subventions, est la part que reverse l'E F S (environ 2,5 € par donneur effectif) pour la collation lors des dons organisés par l'association. Ce montant est en baisse entre 2016 et 2017 (-15%) et cela s'explique par la baisse du nombre de donateurs (-10%) et l'augmentation du nombre de donateurs potentiels rejetés par l'E F S. La contribution de l'E F S (compte 754800 part EFS collecte) ne fait pas l'objet d'une convention ou d'un contrat mais d'une facture émise par l'association dont un exemplaire a été présenté aux auditeurs.

Le montant des subventions d'exploitation est stable et celui des dons (rétrocédés par l'Union) est en baisse constante (- 25%) par année.

- Charges

L'analyse des charges de l'association fait apparaître 3 postes principaux :

-Compte 623000 PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES (agendas offerts, voeux, gadgets, affiches, TP...)

Il s'agit de l'achat de gadgets, agendas, affiches, timbres postaux, à l'Union principalement, pour remercier les donateurs et communiquer sur les dons. Le montant de ce poste est en hausse (environ 35%) et cela s'explique par l'augmentation de la présence de l'association à différentes manifestations pour prôner le don de soi. Ce compte ne génère pas de stock dans la comptabilité (l'association n'as pas vocation à faire d'échanges commerciaux) mais les auditeurs préconisent un suivi (hors bilan) du stock des timbres postaux à l'effigie des donateurs de sang qui ont une valeur fiduciaire.

-Compte 625600 DEPLACEMENTS ET MISSIONS

Le montant de ce poste est très variable selon les exercices et cela s'explique par la participation au congrès national tous les 2 ans. En 2017, il a eu lieu à STRASBOURG ce qui représente un surcoût important de déplacement (avion) justifiant l'augmentation très

importante de ce poste entre 2017 et 2016 (500%). L'association présente aux auditeurs les factures des billets d'avion et la notification de l'Union pour ce congrès lui indiquant le lieu, la date et le reste à charge pour l'association. Le nombre de bénévoles invités (9 personnes au congrès en 2017) est décidé en CA. Les autres frais de déplacements, en voiture particulière, pour les congrès régionaux font l'objet d'un remboursement de 0,35 € du kilomètre aux bénévoles. (Factures vérifiées par les auditeurs)

-Compte 618500 FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, ET FRAIS DE COLLECTE

Ce compte regroupe les remboursements de repas, d'hôtel des bénévoles lors des congrès et séminaire ainsi que les frais de collation lors des collectes. Les auditeurs préconisent la création d'un autre compte de charges pour bien distinguer les frais engendrés par les collectes et autres frais de ce compte.

Le résultat net de l'association est positif sur les 3 exercices consultés.

2) Analyse du bilan et la structure financière.



analyse
financieredondusan

La situation de l'association est équilibrée (voir notamment l'analyse financière sur 3 exercices et le résultat net positif :

- Les réserves ou fond propre s'élèvent à 35390 € uniquement constituées par des disponibilités (compte CCP et CNE).
- La trésorerie représente environ 680 jours de frais de fonctionnement
- Les subventions sont encaissées dans les délais prévues.
- Aucune dettes et créances fournisseurs n'est à signaler et les fournisseurs sont payés au comptant.
- le bilan fait apparaître des immobilisations corporelles amorties.

Ces immobilisations ne présentent pas de valeur comptable mais n'ont pu être présentées aux auditeurs malgré les recherches de la trésorière et du secrétaire.

La version de leur logiciel CIEL ne leur permet pas d'identifier la série et le nom de l'immobilisation concernée.

- Les avantages en nature de l'association ne sont pas comptabilisés au pied du compte de résultat et nous préconisons à l'association de le faire. Nous avons constaté que ces avantages s'élevaient à 24 793 € (14 018 € de valorisation du bénévolat, 4 395 € de loyer et 2 380 € d'ASA).

6.2. Points forts identifiés

- Très bon suivi de la comptabilité et paiement des factures comptant.
- Respect des règles comptables et maîtrise des coûts.
- Bonne santé financière de l'association.

6.3. Constats et axes d'amélioration

- Inscrire la valorisation des aides en nature en bas de bilan.
- Diminuer l'avance de trésorerie par éventuellement un investissement (ex micro-ordinateur ou tablette pour présenter lors des forums des petits films réalisé par l'Union) et une amélioration des collations.

7. Contrôle interne

7.1. Travaux réalisés

Achats et engagements de dépenses

Les engagements de dépenses ne sont pas réalisés au regard d'un budget prévisionnel mais 4 fois par ans, à chaque CA, un point financier détaillé est fait avec la trésorière et les dépenses sont décidées par le bureau et validés le CA.

Le Président décrit aux auditeurs les procédures d'achat qui sont les suivantes (à noter qu'il n'existe pas de procédures écrites) :

- Le Président, avec l'accord du CA complète un bon de commande en notant les quantités et ce bon de commande est adressé au fournisseur.
- Lors de la livraison, un rapprochement est effectué entre le bon de commande et la facture qui fait office de bon de livraison.
- La Signature est apposée par le Président sur la facture et elle est transmise à la Trésorière.
- Les factures sont comptabilisées sur Ciel avec indication du numéro d'écriture comptable.

Les auditeurs vérifient des factures par sondage : elles sont conformes à la procédure décrite.

Paiements et banque

- La procédure de règlement décrite par le Président est la suivante :

- le chèque est établi et signé par la Trésorière sur la base de la facture vérifiée préalablement et signée par le président (voir paragraphe ci-dessus). Il n'existe pas de procédure de plafonnements des dépenses.
- le président et la trésorière ont la délégation de pouvoir sur les comptes : elle est présentée aux auditeurs.
- Le rapprochement bancaire est régulièrement effectué par la trésorière.

Et une fois par an, le vérificateur des comptes (membre du bureau et ancien président de l'association) fait le rapprochement entre les montants des relevés bancaires et la comptabilité.

- Les auditeurs ont pu constater la cohérence entre le montant des avoirs des comptes bancaires et le montant des disponibilités au bilan fin 2017.



BILAN 2017.pdf



CCP 31 12 17.jpg



Avoir au 31 12 17
livret A.jpg

Recettes d'exploitation

L'association n'a pas de recettes d'exploitation (mis à part les dons versés à l'Union et rétrocédés à l'association) elle est dépendante des subventions d'Orange et de La Poste.

7.2. Points forts identifiés

- Procédure de contrôle interne des comptes (comptes vérifiés par plusieurs membres du CA)
- Procédure d'engagements des dépenses validée par le CA.

7.3. Constats et axes d'amélioration

- -Procédure écrite pour l'engagement et la réalisation dépenses supérieures à 500 €.
- -Continuer à réaliser un budget prévisionnel (budget fait en 2017 pour 2018) pour donner une plus grande visibilité sur les dépenses à engager.
- Procédure écrite sur le contrôle des comptes en stipulant bien le rôle de chacun (Président, trésorière, secrétaire et vérificateurs des comptes.

8. Obligations comptables et fiscales

8.1. Travaux réalisés

- L'association tient une comptabilité conforme au PCG et au règlement 99-01 du CRC (comptabilité d'engagement) avec le logiciel CIEL dont la version date d'un peu plus de 5 ans. Elle ne produit pas d'annexe mais le rapport financier est notifié dans le rapport d'activité.
- Elle n'a pas l'obligation de nommer un commissaire en regard du montant de ses subventions.
- L'association ne fait pas intervenir un expert-comptable et c'est un membre du Bureau qui fait office de vérificateur de compte.
- Les auditeurs ont pu constater que l'association dispose des 5 éditions légales des 5 dernières années.
- Les résultats de l'association sont systématiquement affectés sur le compte report à nouveau.

8.2. Points forts identifiés

- L'association respecte les normes comptables sur les exercices analysés par les auditeurs.

8.3. Constats et axes d'amélioration

- Nous préconisons la création d'un autre compte de charges pour distinguer les frais de collation engagés lors des dons des autres frais de colloque et de réception.

9. Communication

L'objet de l'analyse portant sur le présent domaine est de connaître les différentes formes de communication entreprises par l'association portant sur les activités.

L'Association reste très dynamique dans la volonté de communiquer.

9.1. Travaux réalisés

Le but de l'association est de sensibiliser des personnes pour que celles-ci donnent sur le lieu de travail, au travers :

Du site internet de l'association, des parutions sur le Portail Malin, sur les journaux d'entreprise Jourpost, Forum et le journal de l'association **Marguerite**.

9.2. Points forts identifiés

La notoriété du président lui permet de mettre à jour l'affichage dans les différents établissements de la Poste.

Les actions de communication portent aussi sur la distribution de goodies, à l'effigie du Don du sang.

L'Association est référencée sur le Portail Malin. Le lien accessible par la rubrique « annuaire des associations » du Portail Malin est valide.

L'Association participe aux journées nationales de don du sang, don d'organes....

L'Association participe chaque année au Rallye Citoyen en collaboration avec l'Armée et l'Education Nationale, partenaires dans cette action, il s'agit d'informer, et de sensibiliser des jeunes collégiens au travers d'un quizz à compléter, l'équipe gagnante remporte un lot.

L'association répond favorablement à toutes les invitations, des métiers, participe également aux Coups de cœur Convivialité organisés par la DNAS, et collabore avec l'ASPTT lors de manifestations.

9.3. Constats et axes d'amélioration

L'impact de la communication ne se mesure pas facilement. L'E.F.S ne dispose pas de statistiques sur les employeurs des donneurs qui se présentent directement sur leur site.

L'E.F.S a une démarche active, en appelant les meilleurs donneurs cela porte préjudice à l'organisation des collectes au sein des entités de la Poste et d'Orange. L'E.F.S constate une baisse des dons et prend la décision de réduire l'amplitude des horaires de présence. Pour L'E.F.S un déplacement doit être « rentable » : il le chiffre en nombre de collectes de poches de sang.

L'association ne dispose pas suffisamment de relais locaux à la Poste pour assurer une diffusion uniforme à l'ensemble des services postaux.

10. Responsabilités

10.1. Travaux réalisés

L'analyse porte sur les responsabilités de la personne morale et des personnes physiques. Elle porte sur l'existence des garanties contre les risques encourus dans le cadre des activités de l'association

Certains documents à l'appui ont été consultés sur place.

10.2. Points forts identifiés

L'Association a une assurance en responsabilité civile garantissant les risques encourus par les usagers.

L'Association est hébergée dans les locaux appartenant à Orange, elle partage le local avec d'autres associations (UNASS, APCLD) elle dispose bien d'une assurance (incendie, dégât des eaux...).

Cette assurance a été souscrite avec AXA.

11. Conclusion

- L'association peut s'appuyer sur une équipe gestionnaire motivée et volontaire. L'équipe gestionnaire quant à elle semble soudée et il y règne une bonne ambiance.
- La comptabilité est bien tenue, les règles de gouvernance de l'association sont respectées et l'association est très active pour promouvoir le don de soi.
- Cependant, la baisse des dons et la manque de renouvellement des bénévoles peuvent, à terme, porter préjudice à l'association.

Enfin les auditeurs remercient les membres du bureau présent pendant l'audit pour la qualité de l'accueil et leur disponibilité de tout instant.

**Rapport contradictoire lu, commenté et validé
par le Président, La Trésorière, le Secrétaire et le Vice Président de l'Association des
Donneurs de Sang Bénévoles de La Poste et d'Orange de la Haute Garonne**

à Toulouse le 18 Décembre 2018

**Validé par
Le président de l'association
des Donneurs de Sang LP O
de la Haute Garonne**

Gérard LAPORTE

